VILLE DE Magog

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 17 mai 2021, à 19 h 30, par visioconférence et dans la salle du conseil à huis clos située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

51-1875, chemin de Georgeville

Demande déposée le 2 mars 2021 par M. Carlo Massicolli concernant le lot 4 225 725, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 51-1875, chemin de Georgeville.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'implantation d'un garage existant détaché à 5,44 mètres de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 7,5 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 13 mai 2021, à 16 h**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;

2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du** conseil, **sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : https://www.facebook.com/villedemagog;

3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la** séance **du conseil,** à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.

4- **En personne**, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux fins de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 21 avril 2021.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe